



Commission Escrime Santé Bien-Etre



## FEUILLE DE ROUTE DES ATELIERS SANTE ITINERANTS

### I Définition et objectifs de l'action

L'action « *Ateliers Santé Itinérants* » est proposée à tous les clubs d'escrime ou aux comités départementaux de la région. Ces ateliers sont destinés à faire découvrir les différentes formes de pratique « Santé et Bien-être » en escrime à toute personne en vue de l'amener vers une activité en club qui soit régulière et adaptée à ses besoins.

Mis en œuvre sur une journée ou une ½ journée, l'*Atelier Santé Itinérant* comprend :

- une **animation** d'une ou plusieurs formes de pratiques, dirigée par un maître d'armes expérimenté référencé par la commission,
- des **échanges d'expériences de pratique** entre l'intervenant référent et les enseignants d'autres clubs souhaitant développer ces activités au sein de leur propre structure,
- une **sensibilisation** des dirigeants et bénévoles aux pratiques « Santé et Bien-être ».

Les *Ateliers Santé Itinérants* ont un triple objectif :

**Faire découvrir - Sensibiliser - Développer.**

La présence d'un élu du Comité Régional et/ou de la Commission Santé et /ou de la CTS sera systématique, selon disponibilité.

**A l'issue de l'*Atelier Santé Itinérant*, si un club souhaite créer une pratique Santé et Bien-être pérenne, une aide financière pourra lui être attribuée selon les critères fixés par la Commission Santé. Il pourra être accompagné dans ses démarches (formation de l'enseignant, conception du projet) par la Commission Santé.**

### II Démarche

Pour la bonne mise en œuvre de tout atelier, les étapes de la feuille de route ci-dessous devront être respectées :

Un club ou comité souhaitant accueillir un atelier prendra attache, en amont, auprès de la Commission Escrime Santé du Comité Régional. Ce premier échange permettra de finaliser le projet.

Pour cela, le club transmettra les informations relatives à l'action à la présidente de la commission, la CTS et au référent santé ETR (coordonnées jointes en point IV° du document).

La commission santé, en coordination avec ses membres référents, veillera notamment à la diversité des thématiques mises en place sur ces ateliers, ainsi qu'à leur répartition dans le temps et sur le territoire durant l'année.

#### 1 Séance « Découverte »

- Date de l'action
- Durée : 1 journée (par exemple, de 10h à 16h), ou ½ journée
- Enseignant intervenant (Nom, prénom, diplôme RNCP, formation(s) santé suivie(s))

- Autre intervenant Santé associé, si prévu dans le cadre de l'action (Nom, prénom, diplôme RNCP, formation(s) santé suivie(s))
- Nombre de pratiquantes, pratiquants « santé » attendus sur l'action
- Séance réalisée en extérieur ou en intérieur (préciser le type d'infrastructure)
- Thème(s) abordé(s), sachant que l'atelier pourra être multi thématiques ou à thématique unique
- Matériel du club à disposition des pratiquants (préciser) : kit 1ères touches, petit matériel pédagogique (cerceaux, balles en mousse, plots, chasubles...), autre, ...
- Besoins en matériel (si nécessaire).
- Prévoir la communication de l'événement (à transmettre à la commission) avec :
  - Une affiche jpg pour mettre sur les réseaux en amont de l'événement (date, lieu etc...)
  - Photos, vidéos au cours de l'atelier pour un retour sur l'événement.

### **IMPORTANT :**

Il convient de tenir compte de la situation géographique pour la mise en place des ateliers.

Ainsi, en milieu rural il faut éviter de proposer un thème unique tel que : Séniors, Cancer du sein ou Affection de Longue Durée, la finalité de ces ateliers étant de favoriser la mise en place d'une action pérenne Escrime Santé pour les Maîtres d'armes.

L'atelier ne doit pas nécessairement être proposé dans une salle d'armes afin de permettre à des communes non équipées de pouvoir se projeter sur cette activité par rapport à la disponibilité de leurs divers locaux, l'objectif étant ainsi de souligner l'adaptabilité de l'Escrime Santé.

## **2 Échange d'expériences pratiques**

- Enseignants inscrits (Nom, prénom, diplôme RNCP)
- Durée prévisionnelle

## **3 Sensibilisation des dirigeants et des bénévoles**

- Nombre de personnes prévues
- Présence d'élus locaux (si oui, préciser)
- Présence de partenaires locaux (si oui, préciser)
- Durée prévisionnelle de la sensibilisation
- Prévoir un temps de pratique, si possible, dans le timing

## **III Prise en charge du Comité Régional**

Le Comité Régional prendra en charge :

- La rémunération et le déplacement du maître d'armes référent chargé de l'animation de l'atelier (Une fiche de frais avec justificatifs devra être complétée et transmise à bureau/compta AURA).
- Les frais de déplacement des enseignants inscrits sur le temps d'échanges de pratiques (inscription à faire valider par la commission puis fiche de frais à transmettre bureau/compta AURA)
- Les frais liés à la petite réception pour la structure d'accueil, dans la limite de 100.00€ (justificatifs à fournir).

## **IV Personnes à contacter**

### **Laïla MAKROUD**

Présidente de la commission Escrime Santé AuRA

Tél : 06 98 83 67 70

Email : [lmakroud@escrime-auvergnerhonealpes.fr](mailto:lmakroud@escrime-auvergnerhonealpes.fr)

### **Olivier IMBERY**

Référent pédagogique Santé de l'ETR

Tél : 06 82 42 60 18

Email : [olivier.imbery3@orange.fr](mailto:olivier.imbery3@orange.fr)

### **Laurence RAKOUTE**

Conseillère Technique Sportive

Tél : 06 18 45 57 15

Email : [lrakoute@escrime-auvergnerhonealpes.fr](mailto:lrakoute@escrime-auvergnerhonealpes.fr)

### **Florence BLANCHARD**

Référente administrative

Tél : 04 78 75 36 37

Email : [fblanchard@escrime-auvergnerhonealpes.fr](mailto:fblanchard@escrime-auvergnerhonealpes.fr)

